



Dossier de surendettement

Par **steffie2802**, le **05/08/2014 à 13:33**

bonjour

j'aimerais savoir comment cela se passe t-il si lors d'un dossier de surendettement nous rencontrons des difficultés avec un créancier ? j'ai écrit à la banque de France pour leur signaler un problème, ceux ci me répondent que le dossier de surendettement étant clos cela ne les regarde plus, hors mon créancier lui m'informe qu'il en informe la Banque de France.

Dans ce cas que se passe t-il ?

je repasse au tribunal ?

mon dossier de surendettement est-il caduc ?

quel recours ?

tant de questions sans réponse comment faire

merci de l'aide ou de l'éclaircissement que vous pourrez m'apporter

cordialement

katryne

Par **MFGPI37**, le **08/08/2014 à 00:25**

Bonsoir,

Votre dossier de surendettement est en cours ou la mesure mise en place par la Banque de France est-elle finie ??

Par **steffie2802**, le **08/08/2014 à 16:45**

la mise en place est finie depuis un moment même